

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°18

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 4

Absents : 36

Votants : 5

- dont « pour » : 5
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, MADI OUSSENI Mohamadi

Absents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty SOILIH, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maanrifa

Secrétaire de séance : Said Mariame

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette

situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte du rapport annuel sur le développement durable annexé à la présente délibération**

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

Berger
Levisault

ID : 976-200059871-20240313-223_2024-DE

2023

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE



Communauté de communes du centre-ouest

28/02/2024

Table des matières

Préambule	2
I. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable	3
1. Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable	3
a) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique :	3
b) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations :	8
c) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	8
e) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	11
f) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de maîtrise de la demande en énergie et l'amélioration de l'habitat	11
2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable	12
a) Modalités d'élaboration des actions, politiques publiques et programmes	12
b) Modalités du dispositif d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes	13
c) Inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue	14
II. La collectivité exemplaire et responsable	14
1. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	14
a) Evolution des valeurs et comportements individuels et collectifs dans la gestion des RH et le développement de l'emploi	14
b) Intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique et des différents services	15
c) La gestion durable du patrimoine de la collectivité	15
d) L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques	16
2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable	16
a) Modalités d'élaboration des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	16
b) Modalités de mise en œuvre et de suivi des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	16
c) Modalités du dispositif d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	16

- d) L'inscription des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité dans une dynamique d'amélioration continue..... 17

Préambule.

Le Rapport annuel « développement durable » : un outil au service des élus et de la collectivité.

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport de situation en matière de développement durable.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable. Son contenu et modalités d'élaboration sont définis par le décret du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011 : « *Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :*

- *les impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable ;*
- *les bilans des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*

Ces bilans comportent en outre une présentation et analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. »

Par ses compétences obligatoires et facultatives, la communauté de communes du centre ouest (3co) est un acteur majeur et impliquée dans l'atteinte des objectifs nationaux en matière de développement durable du territoire.

En effet, la loi lui confère les compétences dans les domaines de :

- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique et touristique
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- La gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations

Par ailleurs, dans le cadre de ses statuts, la 3co se voit confier dans le cadre de ses compétences facultatives des actions dans les domaines suivants :

- Voirie d'intérêt communautaire

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Actions dans les domaines sportifs, culturels et de l'enseignement
- Politique de la ville
- Transports et déplacements

Après une période de structuration initiale, la 3co a défini ses priorités à travers la révision de ses statuts, l'élaboration de son projet de territoire, l'approbation de son PLUIH et de son plan prévisionnel d'investissements.

La perspective d'intégration des services dans le nouveau siège communautaire à Combanî et du nouveau service de police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme sur le pôle de Kahani en 2024 va permettre de mettre en adéquation les ambitions et les moyens techniques et humains pour y répondre.

Dès 2023, un certain nombre de projets structurants auront vu leurs études préalables finalisées et entrent dorénavant en phase opérationnelle.

La 3co s'engage ainsi dans de nombreuses actions structurantes en matière de développement durable.

I. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1. Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable

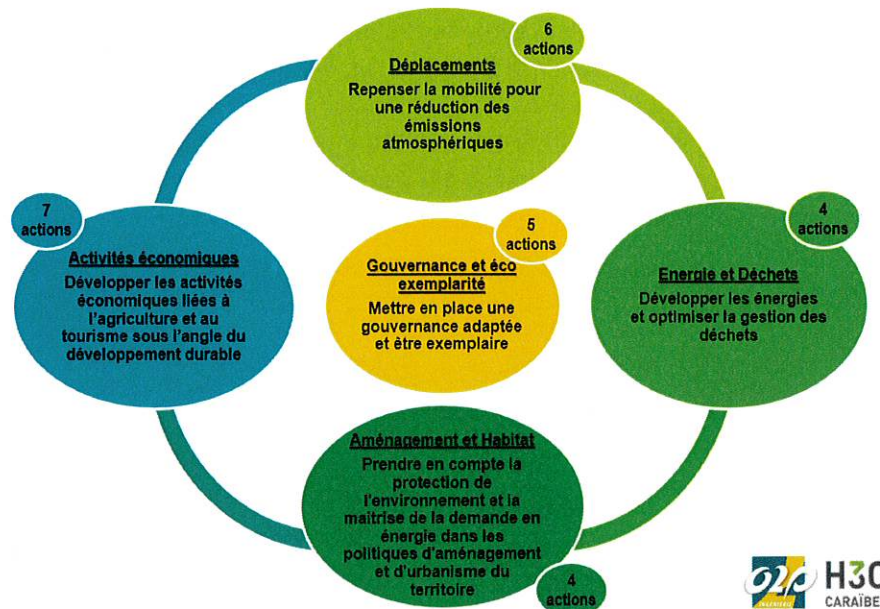
- a) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique :

⇒ Planification :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la 3co est un projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Etabli sur une durée de 6 ans (2021-2026), il doit permettre de répondre aux objectifs :
 - de réduction des émissions de gaz à effet de serre : l'objectif national étant une réduction de 40 % de celles-ci en 2030 par rapport à 1990 (fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte – LTEPCV) ;
 - de réduction des consommations énergétiques pour lesquelles l'objectif national de réduction est de 20 % en 2030 par rapport à 2012 ;
 - de développement des énergies renouvelables afin de participer à l'atteinte de l'objectif national de 32 % d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030. A noter que pour les Outre-mer, l'autonomie énergétique (100 % d'énergie renouvelable) est visée à horizon 2030 ;

- de réduction de la vulnérabilité du territoire aux impacts attendus du changement climatique par la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation ;
- de préservation voire d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de coordination des politiques de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

Pour
ce
faire,
le
PCAET
de la
3CO,
validé
en
conseil



communautaire du 29 mars 2021, définit un plan actions opérationnel permettant de répondre aux enjeux territoriaux, ce dernier est construit en 4 orientations thématiques et une transversale, et un ensemble de 26 actions :

- Le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) est un projet de territoire conçu pour les 10 prochaines années, soit entre 2023-2032. Ce document définit les règles d'utilisation du sol sur le territoire et ce, pour chaque parcelle cadastrale. Approuvé en conseil communautaire le 16 juillet 2023 et publié sur le Géoportail de l'urbanisme depuis le 13 novembre 2023, il est désormais entré en vigueur avec pour objectif de concilier et harmoniser les trois composantes du développement durable à savoir l'environnement, l'économie et le social. Pour veiller à son respect, la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) a créé en 2023 une police intercommunale de l'urbanisme et de l'environnement afin de sensibiliser les habitants à préserver l'environnement et à se prémunir des risques naturels.
- Plan de mobilités : Ce plan vise à structurer et articuler les mobilités sur le territoire communautaire et en lien avec les territoires voisins. Ce plan validé en mars 2021 intègre la perspective d'un transport en commun, de l'autopartage et des mobilités douces pour lutter contre les émissions de GES dans un contexte où le réseau routier est saturé par les véhicules individuels.

Pour pallier ces difficultés de circulation la 3co expérimentera prochainement un projet d'auto-stop partagé « Mobicoop » afin d'organiser, sécuriser et

promouvoir la pratique d'auto-stop déjà existante sur le territoire. Les points d'arrêt ont été identifiés et validés avec les communes membres et l'implantation des panneaux ainsi que l'animation du projet seront effectives au cours de l'année 2024.

Pour la deuxième année consécutive la 3co a relayé et organisé sur son territoire « la semaine européenne de la mobilité », le 17 et 18 septembre, afin de sensibiliser la population sur les différents modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement. Pour cette occasion la 3co a proposé des sessions d'initiation au vélo à des collégiens et a organisé un séminaire pour discuter de la place des économies d'énergie dans les politiques de mobilité à Mayotte.



- Le schéma de développement économique et touristique a permis d'établir une feuille de route à court, moyen et long terme dont la première étape fut d'identifier les fondamentaux de la 3CO. Il s'agit en effet en premier lieu de conforter l'agriculture et l'agroalimentaire. Une des réponses apportées aura été la candidature en 2021 au programme national pour l'alimentation 2019-2023 dont la 3co est lauréate et l'engagement dans un projet alimentaire territorial. Le projet alimentaire territorial porté par la 3CO, labellisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, est en phase d'émergence. L'animatrice recrutée en septembre 2022 a effectué dans un premier temps un recensement des acteurs et des initiatives alimentaires sur le territoire de la 3CO. Les rencontres avec les acteurs participent à la fois au diagnostic du territoire et à la sensibilisation à la démarche du projet alimentaire qui repose sur leur mobilisation. En parallèle se mène le travail de préparation de la prochaine phase, axée sur la concertation afin d'établir la stratégie alimentaire de la 3CO. Pour ce faire, le premier forum alimentaire organisé au pôle d'excellence rurale de Coconi le 26 janvier 2023 a réuni plus de 80 personnes dont la moitié des agriculteurs. Les travaux menés ont permis de mettre en lumière 5 thématiques qui ont servi à poursuivre les réflexions en tant que commissions thématiques.

Les participants varient entre 16 et 29 et les commissions se sont réunies 4 fois entre mars et novembre 2023.

Deux accompagnements ont été prévus au budget pour la mise en œuvre du PAT :

Prestation d'appui à l'organisation des producteurs et sur l'état des lieux, et un marché d'étude sur l'assistance à l'élaboration du PAT.

La première a fait l'objet d'une convention avec la chambre d'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) depuis septembre 2023 et une enquête de terrain est en cours.

Pour la deuxième, un bureau d'étude a été retenu pour la réalisation du marché d'étude sur l'assistance à l'élaboration du PAT. Il a comme mission de compléter les données collectées que ce soit en commission ou autre, d'organiser le 2eme forum alimentaire (prévu courant le 1^{er} semestre 2024) et de rendre un livrable intégrant une charte éthique.

⇒ Etudes :

- Les études antérieures sur les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI ont débouché sur la préfiguration d'un PAPI (programme d'actions et de prévention contre les inondations) communautaire et d'un plan d'action sur des actions prioritaires à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Au cours de l'année 2023, les réflexions engagées avec les services de la DEALM ont permis de statuer sur la nécessité de faire un PAPI global sur l'ensemble des bassins versants de la 3CO. La prochaine étape consistera à lancer le programme d'études préalables (PEP) au PAPI qui permettra d'affiner le diagnostic existant du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes, de réaliser différentes études en vue de la réalisation du PAPI, et notamment des travaux. Ce PEP sera lancé durant le 1^{er} semestre 2024.

- Considéré comme prioritaire au vu de l'urbanisation importante de la ville en zone littorale et des constructions à proximité des berges, impliquant une fragilisation de ces dernières et des risques inondation élevés, les études d'aménagement et sécurisation des rivières de Sada rentrent dans une phase pré-opérationnelle avec l'appui d'un AMO. Cet appui permettra notamment de définir le montage technico-administratif pour la réalisation du projet, la structuration des partenariats, la recherche de financement et le recrutement et le suivi du maître d'œuvre. Le début des travaux est prévu à l'horizon 2025 sous réserve d'accord et d'engagement préalable entre les collectivités concernées sur la répartition des coûts, le financement, les modalités de réalisation et l'échéancier de l'opération, dans le respect des compétences de chacune d'elles.
- Etude d'aménagement de la baie de Soulou dans la perspective d'un aménagement environnemental et touristique de ce site naturel et patrimonial intégrant la protection de la mangrove et de l'écosystème, en partenariat avec le conservatoire du littoral.

- Etudes sur l'aménagement et l'appropriation des berges de la rivière M'roalé dans une perspective, de protéger la ressource en eau et la ripisylve, conserver la servitude de passage, créer un parcours pédagogique, sensibiliser la population à l'environnement et l'importance de la mangrove ainsi que de promouvoir le tourisme sur le territoire de la 3co. Le Programme d'aménagement a été validé durant le 1^{er} semestre 2023 et les études réglementaires et foncières sont en cours de réalisation, notamment les études faunes et flores qui sont réalisées à cheval sur les saisons sèche et humide.
- Intégration de la gestion de la mangrove de Zidakani, située dans la commune de Tsingoni, dans le plan d'action territorial de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).
- Etude de faisabilité pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation couplée à une installation de recharge solaire pour véhicules électriques pour le projet d'espace communautaire de la 3co, dont les travaux sont en cours.

⇒ Réflexions engagées :

- Participation de la 3CO à un projet de recherche et développement mené par SEABOOST et le parc marin dans le but d'étudier et restaurer les mangroves de la baie de Soulou et de Chiconi afin de préserver l'écosystème et de créer une barrière contre l'érosion du trait de côte qui menace notamment les infrastructures publiques et routières.
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour développer la méthanisation sur le territoire de la 3CO afin de proposer une alternative à l'enfouissement des déchets qui est en constante augmentation.

⇒ Actions avec les partenaires externes :

- Signature d'une convention avec le conservatoire du littoral pour la gestion du site de la baie de Soulou et notamment le sentier littoral qui part de Mtsangamouji jusqu'au niveau de la baie de Tsingoni.
- La 3co est désormais membre du comité de suivi de la labellisation RAMSAR du lac de Karihani, premier site d'alimentation du crabier blanc (mondialement menacé et inféodé aux zones humides) et deuxième site accueillant la plus grande diversité d'oiseaux de l'île.
- La 3co est membre du comité de suivi des mangroves en partenariat avec le conservatoire du littoral et le Parc Naturel Marin, qui a pour ambition la mise en place d'une instance pour coordonner les actions menées sur les mangroves et préserver ces écosystèmes qui subissent de fortes pressions.

- Participation à l'étude de préfiguration et à la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) à l'échelle départementale. Ce programme vise à conseiller, informer, sensibiliser et accompagner les usagers pour la rénovation performante et ainsi les aider à améliorer leurs confort tout en réduisant leurs factures d'énergie.
 - Signature d'une convention avec la société HSPC pour conseiller, informer et accompagner 50 ménages désireux de réhabiliter leur logement. Cet accompagnement revêt différentes formes : technique, administratif et montage de dossier de demande de subvention. Les travaux éligibles aux dispositifs d'amélioration de l'habitat englobent la remise en état de logements indignes et dégradés, l'amélioration de la performance énergétique, ainsi que l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap. À ce jour, 25 dossiers sur 50 ont été pris en charge, avec le démarrage prévu de travaux pour 11 d'entre eux au 2ème trimestre 2024.
- b) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations :
- Poursuite de la réalisation du programme d'aires de jeux et de loisirs communautaires dans l'ensemble des villages composant les différentes communes de la 3CO. Ce projet s'inscrit dans une logique de cohérence territoriale et de bien-être social de la population.
Pour cette année 2023, les études menées visent à aménager 5 sites : B18 MIRERENI commune Tsingoni, PLACE DU DOCTEUR à Sada, PLACE BANGA VAGABO à Ouangani, QUARTIER TERRAIN DE FOOTBALL à M'tsangamouji et PLACE ADAN COUZA à Chiconi. Des équipements sportifs et ludiques pour tous publics sont prévus dans ces sites. Les travaux sont en phase de préparation.



- c) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

- Les études et documents de planification précédemment cités auront un impact majeur sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Il importera toutefois de les faire respecter dans leur mise en œuvre et la police de l'urbanisme et de l'environnement mutualisée à l'échelle communautaire est développée à cet effet.

La responsable de la Police Intercommunale de l'Urbanisme et de l'Environnement a été recrutée en octobre 2023.

Le service de Police Intercommunal est en cours de constitution en matière d'effectifs et d'opérationnalité afin de répondre au mieux aux besoins en matière de contrôle et préservation de la biodiversité, de l'Environnement, ainsi que dans la répression de l'urbanisation hors des espaces autorisés par le PLUI-H. Ce service intervient également en cas de risque avéré pour les populations en soumettant aux maires les procédures adaptées à mettre en œuvre.

Depuis octobre 2023 suite aux nombreuses visites terrains effectuées par la Police Intercommunale, le premier bilan est inquiétant en matière environnementale et d'urbanisme : de nombreux désordres constatés impactent directement la biodiversité de l'espace de la 3CO que ce soit par du déboisement, des dépôts sauvages, de la pollution des cours d'eau ou encore de constructions d'habitations individuelles en zone naturelles et ou agricoles.

Afin de répondre de manière efficiente, des partenariats et des collaborations avec les différentes structures de l'Etat (DEAL, OFB, ONF...) sont mis en place et ont permis déjà de stopper certaines infractions.

Une méthodologie de travail doit être validée prochainement en conférence des maires afin de fixer les modalités de saisie, et de mise en œuvre de la Police Intercommunale de l'Urbanisme et de l'Environnement, ainsi que pour formaliser les modalités de collaboration avec les polices municipales sur ces sujets.

- Une étude d'aménagement du littoral a été réalisée en vue de déterminer les enjeux qui se posent en matière de protection contre l'érosion marine et de valorisation économique et touristique. Cette étude a abouti à la préconisation d'interventions prioritaires sur les plages de d'Ambato, Tahiti, Zidakani et Tanaraki, dans une perspective de renforcement de la protection écologique des sites et d'une gestion cohérente et responsable de la fréquentation balnéaire. Les avancées pour l'année 2023 concernent essentiellement les aménagements de Tahiti-plage et d'Ambato dont les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Le marché pour la réalisation du programme d'aménagement de Tanaraki est en cours d'attribution.
- Dans une même perspective de protection contre l'érosion côtière, deux projets ont vu le jour au cours de l'année 2023 :

1) L'aménagement du front de mer de Chembényoumba dans le but de protéger des infrastructures publiques (gymnase communal en cours de construction, terrain de foot) ainsi qu'un cimetière et une mosquée menacés par le recul du trait de côte. Une étude-diagnostic réalisée par le BRGM assortie de préconisations a permis à la 3CO de passer directement en phase maîtrise d'œuvre qui est encours d'attribution.

2) L'aménagement du front de mer de Mangajou où la disparition de la mangrove a fragilisé la côte. Une école primaire publique est menacée de disparition par un recul de trait de côte accéléré et continu. Les analyses sont en cours pour l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Les cours d'eau de Mayotte, dont la grande majorité se trouve sur le territoire de la 3CO (300km linéaire avec 20km en zone urbaine) constituent un enjeu majeur pour l'alimentation en eau du territoire à l'instar de la rivière d'Ouroveni située dans la commune de Tsingoni. La 3CO est fortement engagée dans la préservation de cette ressource avec une équipe « d'ambassadeurs de l'environnement » qui intervient régulièrement pour l'entretien de chaque cours d'eau. Une réflexion est également engagée afin de créer des laveries « solidaires » afin de mettre un terme à la pratique des lavandières et donc de protéger la ressource en eau. La 3CO apportera un appui financier et technique aux porteurs de projets dans ce domaine.

d) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains :

La communauté de communes s'est fixée parmi ses priorités de développer et faciliter l'accès aux services pour la population du territoire ; elle s'est ainsi engagée dans plusieurs projets structurants :

- La perspective de doter le territoire d'une cuisine centrale garantissant l'accès des écoliers à une restauration scolaire abordable et de qualité (étude AMO de définition du projet et de son modèle économique en cours).
- Construction d'une chambre froide solaire pour les usagers du marché couvert de Mtsangamouji (travaux prévus en 2024).
- Perspective de doter le territoire d'un marché couvert à Kahani dont les études sont en cours. (concours de maîtrise d'œuvre 2024 et travaux 2025).
- La perspective de doter le territoire d'une fourrière automobile, dont l'étude d'opportunité est en cours. (perspective d'accompagnement d'un projet privé)
- La perspective de doter le territoire de piscines à eau de mer flottantes et/ou à terre dont l'étude de faisabilité réalisée au cours de l'année 2023 a permis de cibler 2 sites prioritaire (la plage de Tanaraki et de Tahiti).
- La promesse de réalisation de la viabilisation des accès au site du futur lycée du Nord qui sera construit par le Rectorat à M'Tsangamouji (objectif travaux 2024-2025)
- La finalisation de la viabilisation et sécurisation de l'accès à la cascade de Soulou et la perspective d'aménager les sites des deux cascades de la commune de Ouangani.

- La mise en place d'une déchetterie mobile tous les 2^{èmes} samedis de chaque mois, en partenariat avec le SIDEVAM, afin de pallier au manque de déchetterie fixe et de donner à la population une alternative pour se débarrasser de ses déchets encombrants.

e) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- La 3co s'est engagée dans la mise en place d'une politique écoresponsable et éco exemplaire par la délibération d'une charte intercommunale d'éco responsabilité et la mise en place d'actions concrètes au sein des bureaux ainsi que sur les événements qu'elle organise (consommation responsable, économie d'énergie, autopartage, prestation zéro déchet...).
- Suite à la signature de la charte des 15 engagements écoresponsables par l'office de tourisme du centre-ouest et l'office intercommunal des sports, la 3CO accompagne ces deux structures dans la mise en œuvre des actions liées à l'alimentation responsable, la mobilité durable, la gestion des déchets, la consommation d'eau et d'énergie, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, l'éducation au développement durable, et bien d'autres.

Charte d'éco-responsabilité



Ventilation et luminosité naturelle

- Récupérez régulièrement l'air de la pièce
- Lorsque l'air extérieur est meilleur, privilégiez la ventilation naturelle
- Profitez au maximum de la lumière naturelle



La Bureautique

- Vérifiez à l'extinction les appareils en fin de journée
- Nettoyez régulièrement votre boîte mail
- Limitez au maximum le nombre d'onglets ouverts



Des achats responsables

- Privilégiez un fournisseur pour acheter vos repas
- Commandez des prestations alimentaires zéro déchet
- Incluez des clauses environnementales pour les marchés et conventions



Éliminer le plastique

- Réduisez par deux votre consommation de plastique (bouteille d'eau, produit ménager, sachet plastique...)



Déchets

- Mettre en place le tri sélectif
- Acquiescer une poubelle de recyclage de papiers, ampoules...
- Jetez les biodéchets dans le bac de compostage



EAU et TRANSPORT

- Faire du covoiturage une fois par semaine
- Consommation d'eau raisonnée (ménage, lavages des véhicules)



Utilisation raisonnée de la climatisation

- Vérifiez à bien fermer portes et fenêtres
- Température de consigne fixée à 26°C (pas plus de 6°C de différence entre l'intérieur et l'extérieur)



Pour cette année 2023, des actions concrètes ont été expérimentées, notamment le tri des déchets, le tri des biodéchets, la réduction des bouteilles en plastique (malheureusement mise à mal par la crise de l'eau) et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

Le développement durable à travers ces événements repose sur des gestes simples et des actions d'envergure, contribuant à faire du Centre-Ouest un territoire éco-exemplaire grâce au déploiement d'initiatives concrètes.

f) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de maîtrise de la demande en énergie et l'amélioration de l'habitat

- Conventionnement avec le CAUE :
 - Accompagner la 3CO dans l'élaboration de cahiers des charges (étude, maîtrise d'œuvre, etc.)
 - La réalisation de programmes et de préprogrammes de projet d'aménagement/d'urbanisme et de construction (exemple marché de Kahani)

- Appuyer de la 3CO sur les questions de maîtrise de la demande en énergie (MDE)
 - Conseiller la 3CO sur les procédures de la commande publique en lien avec les compétences du CAUE
 - Participer, animer des débats autour de l'architecture et l'urbanisme sur le territoire de la 3CO.
 - Tenir des permanences de conseils sur le territoire à destination des usagers du territoire sur l'amélioration de l'habitat et la maîtrise de la demande en énergie
 - Un appui à l'élaboration des documents de planification
- En collaboration avec SOLIHA Mayotte et EDM, des journées de sensibilisation sur la MDE (maîtrise de la demande d'énergie) à destination des salariés et élus des communes (mairie et CCAS) ainsi que la population ont été organisées dans les 5 communes et à la 3CO. Les journées s'organisent comme suit :
- Programme de la matinée (2 heures) :
 - Comprendre sa facture d'électricité
 - Enjeux des économies d'énergie
 - Sensibilisation sur les écogestes (au travail/à la maison)
 - Rénovation énergétique (Qu'est-ce que la rénovation énergétique, L'Espace France Rénov de Mayotte, Les aides financières...)
 - Programme de l'après-midi : Conseil individualisé
- Conventionnement avec HSPC pour la mise en œuvre d'une campagne test de réhabilitation de 50 logements insalubres en tenant compte de la dimension énergétique et du confort thermique.

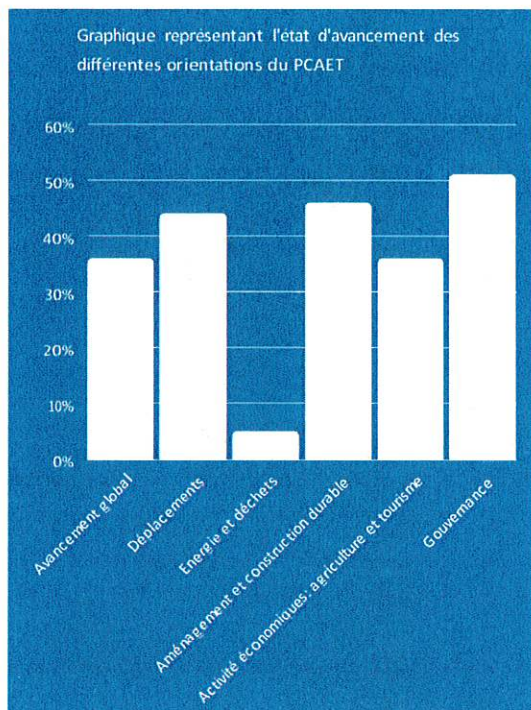
2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable

a) Modalités d'élaboration des actions, politiques publiques et programmes :

Après une phase essentiellement composée d'étude et de planification, les projets de la 3co rentrent de plus en plus en phase opérationnelle à l'instar des projets qui ont été cités précédemment. L'année 2023 a également permis de consolider les bases établies depuis le début de la mandature d'une gouvernance renouvelée autour d'instances nouvelles et par le biais de procédures renforcées, qui sont :

- Information de l'assemblée sur les actes pris par délégation
- Diffusion des notes de synthèses et comptes-rendus des assemblées
- Rédaction et diffusion du rapport d'activité
- Aboutissement de la réforme statutaire
- Création du conseil de développement

- Mobilisation autour de l'élaboration du contrat de relance pour la transition écologique basé en lien avec le projet de territoire
- Elaboration d'un plan prévisionnel d'investissement et d'AP/CP
- Elaboration d'un projet du territoire
- Elargissement de la gouvernance avec la nomination de deux nouveaux vice-présidents et à la réorganisation des délégations pour une cohérence renforcée.



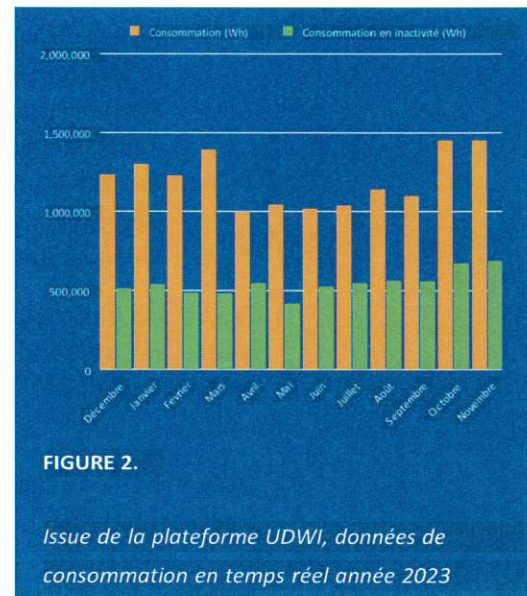
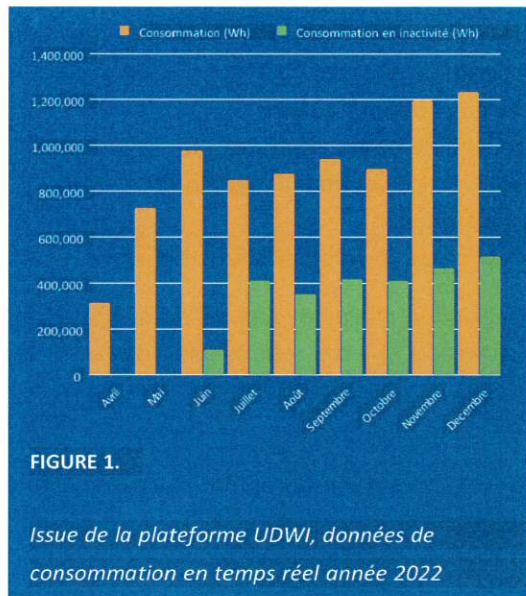
- Etude de prospective financière par le cabinet KPMG en collaboration avec l'AFD

b) Modalités du dispositif d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes :

Ces modalités restent largement à définir ; on citera toutefois au titre des réalisations :

- La capacité à définir des objectifs partagés, rationalisés et hiérarchisés
- La qualité des documents de planification réalisés et l'appréciation portée par les partenaires garants de l'intérêt public.
- La capacité de passer dorénavant dans la phase opérationnelle de certaines actions, consécutivement aux études réalisées.
- Les actions matérielles sont plus facilement évaluables à ce stade comme la fréquentation importante des aires de loisirs communautaires ou la participation de la population à des événements organisés par la 3co.
- La capacité à réaliser les objectifs définis dans les plans d'actions tels que le PCAET.
- Le suivi du PPI et de la prospective budgétaire.

- La capacité à mesurer et de comprendre la consommation d'énergie du siège de la 3CO à l'aide d'un système de télémesure en partenariat avec l'association Messo.



c) Inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

- Les différentes démarches engagées depuis 2021 démontrent une volonté de rationalisation, de concertation et d'efficacité dans la mise en œuvre des projets qui devra être suivie dans la durée et évaluée.
- La mise en œuvre de moyens matériels et humains adaptés (réalisation engagée en phase travaux du siège communautaire dimensionné au regard des besoins des services à la place des modulaires actuels et recrutements réalisés et en cours) démontre la volonté de la 3co d'engager la réalisation d'actions concrètes hiérarchisées et cohérentes avec ses statuts révisés en conformité avec les besoins analysés du territoire et ses capacités d'intervention.

II. La collectivité exemplaire et responsable

1. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

a) Evolution des valeurs et comportements individuels et collectifs dans la gestion des RH et le développement de l'emploi :

En 2023, les actions suivantes ont été poursuivies ou mises en œuvre :

- Réalisation d'entretiens individuels d'évaluation et d'objectifs
- Réunion de direction hebdomadaire et réunion de service bimensuelle pour échange d'information avec CR, ouverte aux structures affiliées (OIT et OIS)

- Instauration de réunions d'équipes régulières au sein du pôle Aménagement et développement durable
- Réunions planifiées du Bureau communautaire
- Rédaction du rapport sur l'égalité homme-femme
- Montée en compétence du service commande publique
- Réalisation d'un plan de formation
- Recrutement d'une animatrice sur le volet mobilité et énergie

Ces actions ont abouti à une coordination renforcée des services, à une plus grande transversalité dans la gestion et à une opérationnalité accrue sur les dossiers techniques.

b) Intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique et des différents services :

Le règlement de la commande publique a été adopté en 2021. Le recrutement d'une chargée de mission énergie permet depuis de développer les projets structurants avec le souci constant de l'efficacité énergétique et environnementale maximale comme en témoignent le projet de siège communautaire, ou l'adaptation du programme du marché de M'Tsangamouji en intégrant une chambre froide solaire.

Par ailleurs, une convention a été signée avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire pour intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés communautaires.

En plus de la commande publique, les différents services sont également sensibilisés sur les actions du PCAET et l'inclusion d'une dimension environnementale dans chaque projet en lien avec le PPI.

c) La gestion durable du patrimoine de la collectivité :

La 3co dispose d'un patrimoine très modeste du fait de sa jeunesse et de sa création « ex-nihilo » en 2015 ; toutefois, celui-ci est en plein développement et diverses actions ont été engagées depuis 2021 en vue de sa gestion durable :

- Mise en place d'une sécurité incendie dans les bâtiments provisoires
- Convention de gestion de l'entretien courant des sites et équipements communautaires implantés dans les communes, afin de garantir la proximité de gestion et la rapidité d'intervention (aires de jeux et loisirs ; marché de M'Tsangamouji).
- Le développement des énergies renouvelables programmé sur le futur siège communautaire avec perspective d'un bâtiment à énergie positive démonstratif (actuellement en phase travaux), couplé à des infrastructures de recharge de véhicules électriques.
- La sensibilisation interne aux gestes écocitoyens et écoresponsables (maîtrise et bon usage de la climatisation, installation de fontaines à eau pour limiter la consommation de plastique...)

d) L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques :

- La prospective financière appelle à la vigilance sur l'évolution des charges de fonctionnement qui devront être évaluée dès la conception pour tout projet (dépenses énergétiques, entretien-maintenance et charges de personnel).
- Cette maîtrise des charges passe également par une optimisation de l'usage des équipements dont la modularité et l'évolutivité devront être envisagées dès la conception initiale.
- Le PPI devra être mis en adéquation régulière avec l'évolution de la capacité d'autofinancement communautaire. Les projets devront être hiérarchisés en fonction de leur utilité sociale et de leur impact sur les charges de fonctionnement de la 3co.

2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

a) Modalités d'élaboration des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :

- La structuration de l'organigramme des services et la démarche d'évaluation et d'objectifs favorisent la responsabilisation des agents dans la gestion patrimoniale. Le développement engagé d'une comptabilité analytique renforcera cette appropriation des impératifs de gestion et permettra d'en contrôler la mise en œuvre.
- La création d'un service marché et l'intervention de la technicienne en énergie en amont des projets favorisent dorénavant la transversalité autour des projets et l'intégration de la problématique énergétique.

b) Modalités de mise en œuvre et de suivi des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :

- Le recrutement intervenu début 2022 d'un chargé d'opérations patrimoniales assure le suivi de proximité des opérations.
- Le recrutement d'une chef d'équipe « entretien des rivières » début 2022 garantit dorénavant un suivi plus rigoureux des actions de nettoyage des rivières entreprises par les agents en contrat d'insertion.

c) Modalités du dispositif d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :

- Développement et mise en œuvre des projets

d) L'inscription des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité dans une dynamique d'amélioration continue

- De nombreux indicateurs seront à développer et à mesurer
- La comptabilité analytique permettra de responsabiliser davantage chaque acteur dans la perspective d'une gestion patrimoniale renforcée